

---

Date de Convocation

20/03/2023

Date d’Affichage

21/03/2023

---

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 16

---

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au titre des  
équipements sportifs de  
l’Agence Nationale du  
Sport pour la réalisation  
d’un parcours de santé  
-  
modification**

---

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Rénald DUREUX, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 28 février 2023 par laquelle il avait demandé une subvention à l’AnS au titre des équipements sportifs pour la fourniture et la pose d’agrès composant un parcours de santé le long du Chemin vert (entre la rue des Peupliers et l’étang de pêche).

Après étude faite sur le terrain, il apparaît que l’état du chemin vert, non stabilisé et particulièrement boueux par temps de pluie et pendant les mois d’hiver, ne permettra pas une utilisation optimale de ce parcours de santé toute l’année. Il est à noter par la même occasion que ce chemin, qui est l’un des chemins de randonnée les plus fréquentés du village, est malheureusement régulièrement inutilisable, ce qui impacte négativement la pratique du sport de nature sur la commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de réaliser en 2023 une opération globale intégrant à la fois le parcours de santé et le cheminement qui permet d’y accéder, et ce afin de rendre cet équipement utilisable toute l’année.

Le conseil municipal valide ce projet à l’unanimité et demande que son dossier de demande de subvention soit modifié afin d’y ajouter la stabilisation du chemin par la mise en œuvre d’une grave, travaux qui ont été estimés à 23 425 € HT.

Ceci porterait l’ensemble du projet (remise à niveau du cheminement + agrès) à 50 939,50 € HT. La demande de subvention s’établit ainsi à 50 % de ce montant, soit 25 469,75 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
Réalisation d'un parcours de santé 8 agrès + table de ping-pong	27 514,50 €
Stabilisation du chemin de randonnée « Chemin vert »	23 425,00 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>50 939,50 €</b>
<b>Recettes</b>	
Subvention Equipements Sportifs – AnS – (50 %)	25 469,75 €
Autofinancement (50 %)	25 469,75 €
<b>Total des recettes</b>	<b>50 939,50 €</b>

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de réaliser les dossiers et de signer tous les documents et conventions afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Ennevelin,  
le 28 mars 2023,  
Le Maire,  
Michel DUPONT

Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS

